

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 12

Artikel: Vieilles bornes du Risoud
Autor: Py
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785066>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nées et les plus fertiles, les forêts en revanche couvriront les versants en forte pente, les dos exposés aux vents, les arêtes rocheuses. Cette première règle, assez simpliste, ne saurait cependant être considérée comme suffisante; on ne peut en effet se baser uniquement sur le degré d'inclinaison et sur la fertilité du sol pour décider de l'attribution à la forêt ou au pâturage. Il faut aussi tenir compte du bassin de formation des torrents dangereux et, dès lors, il arrivera fort souvent, surtout dans les Préalpes, de constater que des pâturages qualifiés de productifs d'après leur exposition et leur inclinaison, devraient être à cause de leur situation compris dans la zone à reboiser, d'où conflit entre l'administration forestière et les ayants droit du pâturage.

(A suivre.)

Vieilles bornes du Risoud.

A l'occasion de la revision du cadastre du Risoud, il a été fait une revue du bornage. Les bornes le long du haut de la forêt sont en même temps des bornes territoriales, marquant la limite entre la Suisse et la France.

Ces bornes parlent un langage à elles et leur visite éveille des réminiscences diverses. C'est une incursion dans l'histoire.

La face côté suisse des grandes bornes porte généralement l'écusson vaudois, le plus souvent taillé sur l'ancienne image de la ci-devant *Respublica bernensis* : son effigie, le célèbre ours de Berne ne se retrouve plus qu'à deux ou trois places retirées, que les iconoclastes de la Révolution n'ont pas su découvrir. Ce fauve héraldique semble reprendre vie depuis l'extension toujours plus grande de la puissante bureaucratie fédérale : la liberté n'a qu'à bien se tenir !

A côté de ce lourdeau d'ours, nous trouvons sur la face côté France les formes plus sveltes du lion de Franche-Comté, qui rappelle d'anciennes alliances des maisons royales françaises avec les Pays-Bas. L'emblème le plus fréquent, c'est la fleur de lys des Bourbons qui se prête bien à son emploi héraldique. Quelques bornes seulement portent le double aigle du grand Napoléon, rappelant cette période de la France impérialiste, dont le vol a été trop élevé et trop rapide pour se maintenir à ce niveau.

Quel contraste forme, avec ces sculptures artistiques et sym-

boliques, le modèle moderne des bornes fédérales portant le C. H. dans toute sa sécheresse, genre plaque automobile ! Les muses, réfugiées au fond des bois, doivent fuir encore plus loin ! *Py.*

(Voir la photographie de deux de ces bornes, au dos de la 2^e planche.)

NOS MORTS.

† Frédéric Arnold, inspecteur forestier, à Winterthour.

Avec M. l'inspecteur forestier Arnold vient de disparaître un des sylviculteurs les plus remarquables de la Suisse, un de ceux qui ont le mieux honoré notre profession. S'il est permis de penser que les forêts puissent porter le deuil de ceux qui, avec abnégation, leur ont consacré une vie entière, les opulentes futaies de Winterthour sont en deuil depuis le départ de celui qui sut, par son talent et son patient labeur, les rendre célèbres dans le monde entier. Et le corps forestier suisse est en deuil, tout au regret d'avoir perdu un représentant qui fut un forestier accompli en même temps qu'un homme modeste et bon.

Fils d'un coutelier bien connu, Frédéric Arnold est né à Soleure, en 1856. Il y fait ses premières classes. En 1877, il entre à l'Ecole forestière de Zurich d'où il sort en mars 1880, le diplôme de forestier en poche.

Le jeune forestier fait un stage à Frauenfeld, auprès de l'inspecteur *Schwyter* et du géomètre *Gieger*. Ainsi que c'était l'usage à l'époque, il fait alterner les travaux du forestier avec ceux du géomètre. Le 1 octobre 1882, il devient adjoint de l'inspecteur forestier communal *Wietlisbach* à Soleure, sa ville natale. En 1888, à la mort de son chef, il lui succède dans les fonctions d'administrateur des forêts de la Bourgeoisie de Soleure. Dans ce poste déjà, Arnold attire l'attention du monde forestier.

En effet, il rompt avec le système des coupes rases et se rallie aux idées du vieux maître Gayer, lequel préconise le « retour à la nature ». Aujourd'hui, cela peut paraître simple et naturel. En réalité, il fallait alors, pour oser rompre avec les vieilles habitudes, un réel courage et une compréhension remarquable des choses de la forêt.

N'est-il pas intéressant de constater que ce courage là, trois anciens condisciples de l'Ecole forestière l'ont déployé en même temps : *A. Müller*, à Bienne, *H. Biolley*, à Couvet, et *F. Arnold*, à Soleure. Ils l'ont fait indépendamment les uns des autres, dans des conditions différentes et parce que tous trois étaient des sylviculteurs dignes de ce nom.

En 1899, Arnold est appelé à gérer les forêts de la ville de Winterthour. Il quitte sa ville natale et vient déployer, dans ce vaste nouveau champ d'activité, les qualités qui l'avaient déjà mis en vedette à